

Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) :

Faciliter l'accès aux soins et aux droits

*Vous avez besoin de vous faire soigner ?
Vous n'avez pas de droits ouverts à l'assurance maladie ?
Vous avez des problèmes financiers ? Vous vivez en France ?*

Vos difficultés ne doivent pas vous empêcher de venir vous faire soigner.

La Clinique Sainte-Clotilde, a mis en place la Permanence d'Accès au Soins de Santé au sein de son établissement.

Les permanences d'accès aux soins de santé - PASS - permettent une prise en charge médicale et sociale pour des personnes ayant besoin de soins mais ayant du mal à y accéder, du fait de l'absence de protection sociale, de leurs conditions de vie, ou de leurs difficultés financières. Elles donnent accès à des consultations de médecine générale ou spécialisée.

Dispositif créé par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé adapté aux personnes en situation de précarité, qui vise à leur faciliter l'accès au système de santé et à les aider dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits.

EN PRATIQUE !

Une équipe pluridisciplinaire à l'écoute et une permanence tenue au bureau de l'assistante sociale au 3^{ème} étage bâtiment B de 7h30 à 16h45 du lundi au jeudi.

Elle vous conseillera dans vos démarches administratives (assurance maladie, CMU de base, CMU complémentaire, AME ...) et vous accompagnera dans votre parcours de soins.

Pour avoir accès à la PASS, à **votre arrivée, présentez-vous au** bureau des entrées, à l'accueil de la clinique.

La présentation, si possible, d'un document d'identité facilitera vos démarches.

En fonction de la situation individuelle de chacun, notre réseau de partenaires (interprète, réseau de soins, association de logement...) sera contacté.

Nos équipes mettront tout en œuvre pour que les meilleurs soins et accompagnements soient apportés.